

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : GRAME - UDD

Question 10

Question : Depuis 1990, année mondiale de référence pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, est-ce que la distribution de gaz naturel par SCGM a entraîné des augmentation d'émissions pour les sources d'émissions suivantes :

- émissions fugitives des gazoducs, des compteurs et des régulateurs ?
 - entretien et purges de gazoducs, de soupapes et de postes d'événements ?
 - vannes pneumatiques isolantes aux postes de livraison ?
 - bris par les tiers ?
-

Réponse

Nous avons évalué les émissions de ces différentes catégories de sources d'émission pour les deux années. Mises à part les émissions reliées aux vannes pneumatiques, qui sont restées stables, les autres catégories ont vu leurs émissions diminuer depuis 1990.